

Montréal, le 23 octobre 1899.

Aux officiers et aux soldats du contingent canadien partant pour le Transvaal :

Comme résultat de négociations entamées depuis un certain temps avec cette compagnie, nous avons conclu aujourd'hui même un arrangement avec sir Charles Tupper, Bart, en vertu duquel il a pris une assurance pour un montant de un million de dollars à être réparti sur la vie de chacun des membres du contingent canadien allant en Afrique. A chaque officier et à chaque soldat, ou à leurs héritiers, la somme de \$1,000 sera payée par cette compagnie sur réception d'une preuve satisfaisante du décès de l'assuré alors qu'il était engagé avec l'ennemi en Afrique, ou qu'il est décédé dans les trente jours de l'engagement ou par suite de la perte des deux pieds, ou des deux mains, ou des deux yeux. Dans le cas de perte d'une main, d'un pied ou d'un œil, une somme de \$500 sera payée. Il est à désirer, autant que la chose est possible, avant l'embarquement, que les noms et les adresses des officiers et des soldats soient envoyés au bureau de cette compagnie, 135 rue Saint-Jacques, Montréal, par lettre ou télégramme, afin qu'ils puissent être inscrits dans les livres de la compagnie.

The Ocean, Accident and Guarantee Company, limited.

(Signé),

ROLLAND, LYMAN & BURNETT,
Gérants généraux.

Une VOIX : Oh ! Oh !

SIR CHARLES TUPPER: Cela semble causer beaucoup de plaisir aux honorables membres de la droite? Voilà comment l'honorable ministre des Travaux publics et ceux qu'il a dressés à marcher sur ses traces et à avilir tout ce qui est noble, traitent tous ceux qui, dans ce pays, veulent essayer de venir en aide au Canada et à ses soldats. Ils ont eu des pourparlers avec une compagnie d'assurance afin d'assurer la vie des membres du contingent pour un million de dollars et je vais dire ce que disait le "Globe," du 28 octobre sur cette question:

UN AUTRE MILLION DE DOLLARS D'ASSURANCES.

M. G. H. Allen, de Kingston, inspecteur des succursales de la Compagnie d'assurance sur la vie Standard, d'Edimbourg, est en cette ville depuis ces jour derniers; il en est arrivé définitivement à une entente avec le gouvernement du Canada à l'effet d'appliquer un million de dollars en assurances sur la vie de ceux qui feront partie du contingent qui part pour le Transvaal. Cela donnera \$1,000 d'assurances aux parents ou aux héritiers de tout officier ou soldat qui pourra mourir durant cette absence du pays. L'assurance commencera à courir du moment du départ du contingent de Québec et sera payable au décès, pour quelque cause que ce soit, de tout membre de ce contingent. Le gouvernement acquittera les primes.

Le secrétaire de la Compagnie Standard, M. J. Hutton Balfour, est arrivé, ce soir, pour étudier le contrat fait par M. Allen, et y apposer sa sanction. L'assurance négociée par sir Charles Tupper ne concernait que les accidents et ne se serait appliquée qu'aux accidents survenus après l'arrivée du contingent dans le Sud-africain.

Mais, M. l'Orateur, qu'est-il arrivé? Chacun de ces mille Canadiens si braves et si

patriotes est parti, entendant encore résonner à ses oreilles les paroles chaleureuses du premier ministre de la Couronne; il est parti le cœur plus léger, avec une énergie plus grande. Il était convaincu que, suivant ce qu'annonçait officiellement l'organe du gouvernement, une somme supplémentaire de \$1,000 avait été mise en assurance sur sa vie et que s'il mourait ceux dont l'existence dépendait de lui ne resteraient pas sans ressources, sans abri. Où sont-ils ces messieurs qui ont accueilli par de grands éclats de rire cette entente à l'effet d'accorder \$1,000 pour faire face à ces accidents de la guerre, où sont-ils quand je leur signale la position humiliante dans laquelle se trouve sur cette question le gouvernement dont ils sont les partisans?

Après cette annonce ainsi faite, chaque soldat est parti emportant avec lui la pensée consolante que s'il perdait la vie, sa famille serait à l'abri de la misère, dans une certaine mesure. Mais quelles seront ses impressions lorsqu'en débarquant en Afrique il constatera que tout cela n'était qu'un leurre, que ce gouvernement, lorsqu'il s'est occupé de cette question d'assurances, n'a pas eu l'habileté nécessaire pour obtenir pour chaque membre de ce contingent une assurance au montant de \$1,000? Que pensera-t-il de ce gouvernement qui, en constatant ce qu'il lui faudrait pour assurer ainsi la vie des soldats, a reculé devant la tâche qui lui incomberait? Que pensera-t-il en voyant que l'organe du gouvernement, après avoir annoncé cette nouvelle dont tout habitant du Canada se réjouissait, a déclaré trois jours plus tard, le 1er novembre, qu'il n'y avait aucun fondement à la nouvelle publiée précédemment que le gouvernement allait assurer la vie des membres du contingent canadien? C'est une chose tragique, mais d'un tragique des plus sombres et des plus prononcés. C'était une tentative, et elle a réussi, de bercer ceux qui offraient leur vie pour combattre les combats de l'Angleterre, de la pensée consolante que le gouvernement leur viendrait en aide et que, en cas de mort, cette assurance supplémentaire serait payée. Mais on leur dit de la façon la plus brutale que le gouvernement a reculé, que toutes les espérances qu'on avait fait luire à leurs yeux sont fausses, ne sont qu'un leurre, ainsi qu'il arrive de toutes les promesses faites par ce gouvernement au sujet de tout ce qu'il entreprend.

J'ajouterai ceci: j'espère que l'honorable ministre des Travaux publics, à la prochaine occasion qui lui sera donnée de faire allusion à l'acte magnanime et généreux de cette personne qui était prête à fournir de sa bourse les deniers requis pour procurer une assurance de \$1,000 à chaque homme du contingent qui perdrait la vie ou deux de ses membres dans cette guerre; j'espère que lorsqu'il aura l'occasion de discuter cette question, il se rappellera la sombre et hideuse tragédie préparée par le gouvernement, qui aurait laissé partir ces sol-